



Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°68

1. Informations générales

A. Point Mobilité et Développement Durable :

Après la consultation des agents et des étudiant.es en 2024-2025, des fiches actions ont été établies et se mettent en place petit à petit.

Par exemple, la flotte de véhicules est en train d'être mutualisée (1 pôle aux cèzeaux et un pôle au centre ville (Dunant - Poncillon). Un nouvel outil, Odrive (outil payant choisi par le ministère et conseillé par la direction des achats de l'état), permettra de gérer de A à Z les véhicules (maintenance, carburant, réservation, distribution des clés, etc). Il y a actuellement environ 80 véhicules dont 15 électriques. Il est prévu une année d'expérimentation pour voir si la flotte de véhicule UCA est surdimensionnée et doit être réduite.

B. Election VP :

Le « nouveau » président de l'UCA a proposé aux instances ses 4 vice-président.es :

- Aurélie GOUSSET, première vice-présidente, en charge du Pilotage stratégique et de la transition écologique et sociétale
- François MARTIN, vice-président en charge de la Formation
- Mathilde BONNET, vice-présidente en charge de la Recherche
- Lylien HUBIN, vice-président étudiant

Les élu.es SNASUB-FSU se sont abstenus systématiquement pour l'élection du Président de l'UCA et des Vice-Présidents d'une part dans une volonté d'indépendance mais aussi pour dénoncer une libéralisation constante de l'UCA notamment depuis la mise en place de l'établissement public expérimental UCA qui **réduit la démocratie universitaire et renforce la mise en concurrence des agents.**

Par ailleurs, le Président a nommé :

- Laurence TERRAIL, vice-présidente du CP2E,

- Bérangère FARGES, au nouveau poste de directrice de cabinet de la présidence, au côté du chef de cabinet actuel (Jérôme Normand) et des deux assistantes (Vanessa Gouttefangeas et Elsa Grangette).

Enfin, 10 VP fonctionnels sont à élire lors du CA du 26/06/26.

2. Élections professionnelles décembre 2026 (information)

Qui votent ?

- Comité Social d'Administration (CSA) : **tous les personnels** : enseignant.es, chercheur.ses, BIATSS, titulaires et **contractuel.les (y compris les ATER et doctorant.es)**.
- Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) : les fonctionnaires **BIATSS** (une CPE par filière et catégorie).
- Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels (CCP AC) : tous les **agents contractuels** enseignants et BIATSS (y compris les ATER et doctorant.es).

Combien de fois je vote ?

4 votes par personne :

- Comité Social d'Administration (CSA) Ministériel
- Comité Social d'Administration (CSA) de l'UCA
- Commission Administrative Paritaire (CAP) : nationale ou académique (en fonction de votre filière et de votre corps)
- Commission Paritaire d'Établissement (CPE) pour les titulaires ou Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels (CCP AC) pour les contractuels.

3. Modification organisation de la DRSE - Direction

Responsabilité Sociétale et Environnementale (information)

Cette direction est chargée du développement durable, de l'égalité et de l'inclusion, ainsi que la qualité de vie au travail, pour les personnels, mais aussi les étudiant.es de l'UCA.

L'ensemble des agents seront transférés au bâtiment Casimir à compter du 1er juillet 2026 (dans l'espace autrefois occupé par le Service Prévention des Risques (SPR)).

Les élu.es FSU ont demandé à ce que cette réorganisation de service, comme toute réorganisation de service, soit présentée en Formation Spécialisée sur les conditions de travail (F3SCT), afin d'évaluer si les agents ont été consultés et accompagnés.

La Présidence est d'accord pour que les réorganisations de service soient traitées en F3SCT.

Étant donné les **impacts parfois très délétères des réorganisations sur les agents et le nombre important de réorganisations, faites au pas de course actuellement** ([voir nos alerte de décembre 2025](#)), nous demandons à ce que ces réorganisations ne soient pas présentées « pour information » mais **votées par les représentant.es élu.es**, afin de veiller aux respects des droits des personnels et à leur santé.

4. Modification organisation de la DA – Direction des Achats (information)

Il s'agit de regrouper la fonction achat de la Direction des Achats et la fonction contrat et maintenance de la DPIE (Direction du Patrimoine de l'Immobilier et de l'Énergie) sous un responsable achat unique.

Les **élu.es FSU ont dénoncé la présentation idyllique de cette réorganisation** faite en CSA. Elle évoque uniquement le déplacement d'un agent volontaire et passe sous silence les agents dépossédés de leur mission qui ont découvert le projet, une fois que tout était acté. Cette réorganisation a fait l'objet de **2 signalements** sur le [registre de Santé et Sécurité au Travail](#) et a mis les agents en grande souffrance (cf [le courrier intersyndical d'alerte du 28 avril 2026](#)). Cela, la direction n'en a pas parlé.

A leur demande, **un élu SNASUB-FSU a accompagné 3 agents de la DPIE dans un entretien avec la direction** pour défendre leurs missions et demander des garanties sur leur futures fiches de postes.

La SNASUB-FSU a jugé les conditions d'annonce de cette réorganisation inacceptable car tardive, sans aucune concertation préalable et sans explication pendant deux mois avant d'être reçus par la Directrice début juin. Sur la forme, c'est inacceptable et sur le fond cela l'est tout autant et est **en complet décalage avec l'engagement n°4 du nouveau président à savoir** - « la reconnaissance de la contribution de chacun au bon fonctionnement du collectif, - la stabilisation des personnels et des équipes - la qualité de vie et des conditions de travail ».

De plus, la FSU a appris que la politique de l'UCA était dorénavant de ne recruter que des contractuels et que des A au service achat. Alors qu'en moyenne 1% des 1000 BIATSS titulaires obtiennent chaque année une promotion de corps, cette politique privilégiant les contractuels et des recrutements en A, y compris sur des missions qui ne relèvent pas seulement du A, est un message clair à ceux qui ont passé des concours et qui, pour plus de la moitié, seraient aujourd'hui sous le SMIC sans les mesures compensatoires.

Nous rappelons que deux des trois agents concernés ont fait **état d'un malaise profond, de fortes inquiétudes, d'angoisses, se manifestant notamment par la perte de sommeil, des difficultés à travailler** sereinement et qui s'est traduit par un signalement RPS pour chacun.

Nous réfutons le fait que les problèmes d'information des agents soient imputables uniquement à l'ancien directeur de la DPIE, parti récemment en retraite, comme cela a pu nous être dit. **La direction administrative, et en particulier le DGS, doivent prendre toutes ses responsabilités dans le fait qu'elle mette en place une politique managériale aussi néfaste.**

5. Cadrage des primes de charges Administratives 2025/2026 (PCA) (Vote)

Il s'agit d'un vote annuel obligatoire.

La délibération indique : « Les enseignants du premier et second degré bénéficient d'une PCA d'un montant supérieur de 25% par rapport à celui des C2 des enseignants-chercheurs et des PCA des enseignants hospitalo-universitaires du fait de la politique de l'établissement d'accompagnement de ces personnels investis dans les mêmes responsabilités administratives que les EC et dont l'évolution de la prime d'enseignement supérieur (PES) ne suit pas celle de la C1 des EC dans le cadre du RIPEC. »

La FSU est contre l'individualisation des primes par le RIPEC, régime indemnitaire des enseignants et enseignants chercheurs, système qui crée une inégalité de primes entre les enseignants du second degré (ESAS) et les enseignants-chercheur.ses (EC). **La FSU s'est donc abstenue et soutient les revendications du collectif 384.**

Vote : 8 abstentions (3 FSU ; 1 FO ; 1 SGEN ; 1 SUD) et 4 pour (UNSA)

6. Cadrage des primes de responsabilités pédagogiques 2025/2026 (PRP) (Vote)

Même analyse que pour les primes de charges administratives (point 5 ci-dessus).

Vote : 8 abstentions (3 FSU ; 1 FO ; 1 SUD ; 1 SGEN) et 4 pour (UNSA)

7. Rémunération des intervenants (vote)

Cette délibération a été votée en CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) mais doit aussi passer en CSA.

Vote : 4 abstentions (3 FSU e ; 1 FO) et 6 pour (1 SUD, 1 SGEN et 4 UNSA)

8. Point sur télétravail et la circulaire du 5 mai 2026 sur le coût du carburant

Ce point a été demandé par l'ensemble des représentant.es du personnel.

La FSU a envoyé à tous les personnels dans un mail du 7 mai 2026 la [circulaire ministérielle du 5 mai 2026 visant à adapter les modalités de travail au coût du carburant \[circulaire CPPF2611881C\]](#).

Les élu.e.s FSU ont demandé une mise en œuvre le plus tôt possible des mesures proposées, en particulier la mise en place du télétravail ou son extension quand cela est possible.

Un mois plus tard, rien n'est fait !

La Présidence nous informe que cette circulaire a été adressée aux ministres mais que le ministre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **Philippe BAPTISTE**, ne l'a pas relayée dans les universités. A la connaissance du Président, « c'est la première fois que cela arrive, alors que pour les droits différenciés des étudiant.es, il y a eu une abondance de communication du Ministre aux Présidents d'universités ».

Les élu.es FSU demandent, au moins à titre temporaire, le passage de 2 à 3 jours maximum de télétravail régulier et le passage de 10 à 20 jours de télétravail occasionnel, en particulier pour les collègues pour qui le télétravail régulier n'est pas autorisé. Nous indiquons de plus que cette augmentation du télétravail serait salubre avec les **canicules** qui s'annoncent et restent raisonnable du fait de la **baisse de fréquentation** des services liée à la fin des cours.

La Présidence reste fermée à tout argument et répète que le dispositif actuel est suffisant.

Pour la FSU, c'est une **négarion de la réalité du terrain et une non prise en compte des personnels de BU qui n'ont droit qu'aux 10 jours occasionnels**, jours bien souvent épuisés en cette fin d'année universitaire.

8. Questions diverses de la FSU

A.Campagne des moyens provisoires (renouvellement des contractuels)

Les élu.es FSU demandent à ce que les collègues contractuels soient **informés le plus tôt possible du renouvellement ou non renouvellement de leur contrat.**

La DRH répond que l'information leur est communiquée entre le 2 et 12 juin 2026.

Les avenants de contrat seront émis avant le 14 juillet 2026. L'UCA ne souhaite pas réduire les effectifs des services, s'il y a des non renouvellements de CDD, ils essaient de recaser l'agent contractuel dans un autre service de l'UCA.

B. Changement de BAP pour les ITRF

3 agents ITRF ont demandé à changer de Branche d'Activité Professionnelle (BAP).

Procédure :

- Ils/elles ont fait une demande auprès de la DRH,
- puis la DRH a nommé une commission d'experts (2 de la BAP concernée) pour étudier leurs dossiers
- puis les dossiers et l'avis de la commission sera transmis à la Commission Paritaire d'Établissement du 25 juin afin d'être validé par les élu.es des personnels.

C. Quelle part d'agents ont fini leur basculement vers la PSC mutuelle ? Vers la PSC Prévoyance ?

1. **Bilan MGEN Contrat collectif mutuelle** : 2769 affiliés et 740 dispensés sur 3572 agents UCA à affilier (il reste donc 63 personnes en cours de démarche).

Attention, les prélèvements MGEN ont été fait sur la paie de mai, alors que les premiers remboursements par l'employeur sont sur la paie de juin, mais cela se régularisera ensuite. Pour l'instant, le coût employeur payé par l'UCA n'est pas compensé par l'État.

Attention, il y a **183 agents** qui n'ont fait aucune démarche et qui sont donc affiliés d'office : **ils cotisent mais ne peuvent pas être remboursés car ils n'ont pas fourni leur RIB**. La DRH les a contactés à plusieurs reprises par mail, téléphone et courrier postal.

2. Bilan MGEN contrat collectif prévoyance : 283 agents ont adhéré à la prévoyance collective. Ce chiffre est faible et au rythme d'adhésion constaté, il risque de le rester. Il n'y a pas d'urgence à adhérer à la prévoyance, si ce n'est que l'agent est **dispensé du questionnaire médical jusqu'au 1er octobre 2026** seulement. Nous rappelons l'importance d'adhérer à une prévoyance et **nous conseillons vivement aux agents de contacter la MGEN afin de comparer les solutions proposées.**

A noter que le **temps d'attente pour joindre la MGEN par téléphone a bien diminué** ces dernières semaines. En cas de difficultés, il peut être **permis d'appeler sur son temps de travail**, car le temps d'attente n'empêche pas de continuer son travail et le temps effectif de conversation avec le conseiller MGEN ne dure pas plus de 15min.

D. Perte de congés en cas d'arrêt maladie, nouvelles règles depuis avril 2024

Avant le 24 avril 2024, il n'était pas possible d'acquérir des jours de congés payés durant un arrêt de travail d'origine non professionnelle.

Depuis le 24 avril 2024, le salarié en arrêt de travail en raison de maladie ordinaire (accident ou maladie d'origine non professionnelle) est en droit d'acquérir des congés payés.

Le salarié en arrêt de travail d'origine non professionnelle bénéficie des droits à congés payés au titre de l'arrêt maladie, dans la limite de 2 jours ouvrables par mois (soit 24 jours ouvrables par an) pendant la période d'acquisition des congés.

La FSU demande si la délibération du temps de travail de 2019 de l'UCA ne doit pas être actualisée en conséquence, notamment l'article 9.

La DRH répond que la délibération de 2019 prévoit des retraits de RTT, pas des retraits de jour de congés. Même s'il y a un amalgame dans la délibération entre les RTT et les congés, un agent arrêté 1 an complet aura toujours ses 25 jours de congés préservés. L'UCA respecte donc la réglementation.

La DRH précise qu'une réflexion sur l'achat d'un **nouvel outil de gestion RH est en cours** : ORIS (logiciel utilisé par le CNRS). C'est un outil bien plus ergonomique que eGHR.

La FSU demande si ce nouvel outil permet de **poser des congés à l'heure (revendication de la FSU)**.

La DRH indique que non, les congés seraient encore en demi-journée. A leur connaissance, il n'y a aucun outil qui permet de gérer les congés à l'heure sauf un qui n'est pas du tout ergonomique. A noter qu'à l'UCA, les personnels des bibliothèques peuvent poser des congés à l'heure grâce à un système « maison » de tableurs).

La FSU indique que ce n'est pas à l'outil de conditionner les règles de travail des agents. Les universités qui utilisent une pointeuse parviennent par exemple à gérer les absences des agents très finement (à la minute même).

E. Augmentation des primes IFSE pour les B et « petits A »

Conformément à nos revendications de juillet 2025, le Président prévoit une augmentation des primes des catégories B et des « petits A » en 2026.

80 000€ du budget UCA 2026 sont allouées pour cette revalorisation. Le Groupe de travail aura lieu fin août-début septembre 2026.

La revalorisation des primes IFSE fera l'objet d'une programmation pluriannuelle (2027-2031).

F. Délibération sur les Logements occupés pour nécessité absolue de service (NAS)

L'ensemble des agents concernés ont été reçus par Frédéric Marre et Nicolas Biesse en avril 2026 pour expliquer la délibération. Mais il s'agit de poser un cadre progressif et de former les agents petit à petit. Il n'y aura pas une « application complète » de la délibération au 1er septembre 2026. De plus, des travaux de rénovation des logements sont prévus pour améliorer les conditions de vie des agents logés. On ne change rien pour l'instant. On accompagne les agents au cas par cas.

G. Appel à projet sur l'engagement des BIATSS

Un appel à projet lancé par l'UCA vise à "mettre en valeur les initiatives professionnelles au service du collectif", ce qui concrètement signifie "valoriser les initiatives des personnels BIATSS qui, par leur inventivité, leur ingéniosité, leur engagement et leur sens du collectif, améliorent concrètement le fonctionnement de l'établissement et les conditions de travail au quotidien", et ce autour de 4 thématiques identifiées :

- développement durable, égalité professionnelle et inclusion
- organisation du travail,
- amélioration de la qualité de service aux usagers,
- nouveaux modes de coopération au sein d'une équipe ou d'une chaîne d'acteurs.

« Tous les candidats seront attendus à la Rentrée solennelle au cours de laquelle les lauréats seront mis à l'honneur et récompensés au titre des « Initiatives UCA 2026 » ».

Les élu.es FSU se demandent de quelle type de récompense il s'agit ?

Le Président répond que c'est une proposition issue d'un GT de 2024 sur la valorisation du travail. Il s'agit de rendre visible des initiatives collectives pendant la rentrée solennelle 2026. Il s'agit d'une récompense symbolique, un peu comme les palmes académiques.

Tous les comptes-rendus de CSA et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce conseil ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Vos élu.es FSU : Oriane VYE, Viviane RAVET, Eric PANTHOU, Joël TOUSSAINT,
Marie Mylène DUVERGER, Mélanie PERREAU.